



A qui s'adresser ?

Si vous êtes disponible et motivé, si vous aimez travailler en équipe en lien avec une solide équipe de professionnels, si vous avez l'adhésion de votre famille (conjoint, enfants), inscrivez-vous à une séance d'information organisée dans votre canton de résidence.

Rendez-vous sur
www.devenir-famille-accueil.ch
ou appelez simplement le
0800 888 111



**Direction générale de
l'enfance et de la jeunesse**
Renens



**Office de l'enfance
et de la jeunesse**
Genève



**Service de protection de
l'adulte et de la Jeunesse**
Neuchâtel



**Service cantonal
de la jeunesse**
Sion

www.adveb.ch

Devenir
**famille
d'accueil**

**Est-ce que quelqu'un
comme vous
peut aider quelqu'un
comme moi ?**

**Les cantons romands recrutent des familles pour
accueillir des enfants en difficulté familiale**

Pourquoi pas vous ?

devenir-famille-accueil.ch
0800 888 111





Qui sont les enfants confiés ?

Un enfant a besoin de ses parents pour grandir. Cependant il arrive que certains ne parviennent pas à lui offrir un cadre sécurisé pour l'aider à se construire. Lorsqu'aucune alternative n'est possible, un enfant peut être confié à une famille d'accueil, avec l'accord des parents ou sur décision judiciaire.

Les familles d'accueil avec hébergement représentent une alternative au placement en institution de jeunes enfants confrontés à des difficultés dans leur milieu familial.

Le placement en famille d'accueil est une mesure de protection qui intervient lorsqu'un enfant a le plus souvent subi des ruptures de lien d'attachement et/ou de la négligence et/ou de la maltraitance, ce qui le place dans une situation d'insécurité et entrave son développement.

L'accueil peut être temporaire, à long terme, en relais durant une période déterminée (week-ends ou vacances), ou pour répondre à l'urgence.

Qui peut devenir famille d'accueil ?

Quelle que soit votre culture, votre âge, votre situation familiale, tous les types de familles sont bienvenus. Des couples mariés ou non, hétéros ou homosexuels, des célibataires. Si les parents travaillent, ce n'est pas un problème. Mais pour accueillir un enfant en bas âge, par exemple, il faut que le parent accueillant travaille au maximum à temps partiel.

Le projet d'ouvrir sa famille à l'accueil d'un enfant nécessite une évaluation. **Les conditions d'accueil doivent garantir la sécurité, la santé et l'épanouissement des enfants accueillis.**

Une fois cette démarche reconnue et la famille autorisée à ce type d'accueil, elle est invitée à une formation de base puis à une formation continue pour exercer cette activité auprès des enfants placés.

Le projet de devenir famille d'accueil est une démarche généreuse, exigeante, mais enrichissante. Elle s'inscrit dans un dispositif plus large de soutien et de protection à l'enfance. Vous pouvez faire partie de cette aventure qui offre à un enfant un cadre de référence pour l'aider à se construire et à grandir.



Selon vos disponibilités



Avec une formation préalable



Avec un soutien continu



Avec une indemnisation